

2013

Comptes annuels et annexe aux comptes

Préambule

L'année 2013 marque le dernier exercice comptable pour la Caisse, la CIA et la CEH fusionnant au 1^{er} janvier 2014 par suite de l'adoption par le parlement genevois de la loi instituant la Caisse de Prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG).

Les indications données au chapitre 1. Bases et organisation ainsi qu'au chapitre 3. Plan de prévoyance : nature et application et d'une manière générale toutes les projections données dans cette annexe ne valent que jusqu'au 31 décembre 2013.

COMPTES DE L'EXERCICE

Ar	nnexe	31.12.2013	31.12.2012
ACTIF		7'544'105'434	6'184'278'32
Placements	6.4	7'536'339'503	6'178'854'480
Disponibilités et placements à court terme		495'109'080	166'543'873
Autres créances		14'505'033	2'536'709
Placements chez l'employeur		308'017'873	11'197'304
Placements et créances à long terme		28'201'326	33'519'905
Obligations		1'329'814'550	1'287'460'154
Actions		2'490'417'395	2'023'688'415
Placements alternatifs		149'387'615	237'038'288
Lettres de gage et prêts hypothécaires		128'711'501	133'283'840
Immeubles et terrains		2'592'175'130	2'283'585'992
Actifs transitoires	7	5'333'874	3'862'183
ammobilisations corporelles		2'432'057	1'561'660
PASSIF		7'544'105'434	6'184'278'32
Dettes		54'865'626	40'918'142
Prestations de libre passage et rentes		41'799'361	22'045'092
Autres dettes	7	13'066'265	18'873'050
Passifs transitoires	7	8'464'581	5'722'332
Réserves de cotisations d'employeurs assorties d'une renonciation à l'utilisation	7	795'442'597	0
Provisions non techniques	7	4'770'966	4'669'505
Capitaux de prévoyance et provisions techniques statutaires		6'737'654'682	6'245'354'271
Capitaux de prévoyance des membres actifs	5.2	4'021'798'644	4'309'956'659
Capitaux de prévoyance des bénéficiaires de pensions	5.2	6'482'212'923	5'970'118'818
Provision pour accroissement de la longévité	5.6	904'213'491	841'816'287
Provision pour risques de pertes techniques	5.6	2'067'084'307	1'368'816'778
Capitaux de prévoyance et provisions techniques (100%)		13'475'309'365	12'490'708'542
Part des capitaux de prévoyance financés par répartition (50%) (selon minimum statutaire)		-6'737'654'683	-6'245'354'271
Réserve de fluctuation de valeur	6.3	o	0
Réserve de fluctuation de valeur au début de l'exercice		0	349'090'393
Variation de l'exercice		0	-349'090'393
Découvert		-57'093'018	-112'385'927
Découvert au début de l'exercice		-112'385'927	0
Résultat de l'exercice		55'292'909	-112'385'927

۷.	COMPTE D'EXPLOITATION 2013 (EN CHF)			
	A	nnexe	<u>2013</u>	2012
+ Co	tisations et apports ordinaires		1'267'855'207	437'043'13
	Cotisations des salariés		144'663'539	138'210'74
	Cotisations de l'employeur		288'923'350	275'718'52
	Cotisations supplémentaires des salariés (rappels)		5'545'594	5'983'30
	Cotisations supplémentaires de l'employeur (rappels)		11'098'911	10'433'32
	Primes uniques et rachats		19'867'684	6'697'23
	Apports dans la réserve de cotisation d'employeur		797'756'129	(
Pr	estations d'entrée		64'228'748	62'957'40
	Apports de libre passage		60'538'767	58'627'00
	Remboursement versements anticipés		3'689'981	4'330'39
₽ Ap	ports provenant de cotisations et prestations d'entrée		1'332'083'955	500'000'537
Pro	estations réglementaires		-565'105'915	-544'989'50
	Rentes de vieillesse	4.3	-480'325'615	-461'689'55
	Rentes de survivants		-52'999'429	-51'720'02
	Rentes d'invalidité	4.3	-25'050'919	-23'958'87
	Autres prestations réglementaires		101'278	528'01
	Prestations en capital à la retraite		-3'630'674	-2'118'37
	Prestations en capital au décès et à l'invalidité		-3'200'556	-6'030'703
Pro	estations extra-réglementaires		0	(
Pro	estations de sortie		-115'625'456	-88'363'17
	Prestations de libre passage en cas de sortie		-91'351'138	-65'792'77
	Versements anticipés		-24'274'318	-22'570'40
= Dé	penses relatives aux prestations et versements anticipés		-680'731'371	-633'352'682
+/- 1	Variation des capitaux de prévoyance et provisions techniques		-1'287'743'008	-833'581'16
	Variation des capitaux de prévoyance des membres actifs		288'158'015	-62'845'470
	Variation des capitaux de prévoyance des bénéficaires de pension		-512'094'105	-131'700'25
	Variation des provisions pour accroissement de la longévité	5.6	-62'397'204	-103'799'82:
	Variation des provisions pour risques de pertes techniques	5.6	-698'267'529	-1'368'816'77
			-984'600'823	-1'667'162'32
	Variation de la part des capitaux de prévoyance financés par répartition (50%)		492'300'412	833'581'16
	Constitution de réserves de cotisations d'employeurs		-795'442'597	(
Ch	arges d'assurance		-1'892'519	-1'747'70
	Cotisations au fonds de garantie		-1'892'519	-1'747'706
_	SULTAT NET DE L'ACTIVITE D'ASSURANCE		-638'282'943	-968'681'013

	Annexe	2013	2012
Résultat net des placements	6.6	706'151'186	518'550'222
Résultat des disponibilités et des placements à court terme		395'936	320'054
Résultat des couvertures de change		-2'229'075	-1'349'340
Résultat des placements chez l'employeur		328'182	504'340
Résultat des placements et créances à long terme		467'673	636'832
Résultat des obligations		22'816'118	95'645'963
Résultat des actions		433'082'068	276'836'353
Résultat des placements alternatifs		15'439'655	10'411'313
Résultat des lettres de gage et des prêts hypothécaires		1'217'839	2'741'885
Résultat des immeubles	4.3	262'292'533	147'841'348
Frais d'administration de la fortune	4.3/6.7	-27'659'743	-15'038'526
+/- Variation des provisions non techniques		-101'461	-3'080'896
Variation provision entretien immeubles subventionnés		-101'461	815'104
Variation provision litiges juridiques	9.3	o	-3'896'000
+ Autres produits		248'482	325'606
Produits de prestations		137'500	133'000
Autres produits Autres produits		110'982	192'606
Add S produic		110 302	132 000
- Autres frais		-2'913'532	0
- Frais d'administration	7	-9'808'823	-8'590'239
Honoraires organe de révision		-92'480	-92'480
Honoraires actuaire-conseil		-124'844	-322'370
Emoluments autorité de surveillance		-46'360	-48'903
Autres frais de fonctionnement de la Caisse		-9'545'139	-8'126'486
= EXCEDENT DE PRODUITS/CHARGES AVANT VARIATION		55'292'909	-461'476'320
DE LA RESERVE DE FLUCTUATION DE VALEUR			
+/- Variation de la réserve de fluctuation de valeur			
Variation de la réserve de fluctuation de valeur	6.3	0	349'090'393
= EXCEDENT DE PRODUITS / CHARGES		55'292'909	-112'385'927

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

1. BASES ET ORGANISATION

1.1. Forme juridique et but

La CIA est une corporation de droit public possédant la personnalité juridique. Elle a pour but d'assurer les personnes au service de l'Etat de Genève et de ses institutions externes affiliées contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès.

En tant qu'institution de prévoyance de droit public au sens des articles 69, alinéa 2 LPP et 45, alinéa 1 OPP2, elle bénéficie d'une garantie de paiement des prestations de la part de l'Etat de Genève selon article 2, alinéa 1 de ses statuts.

1.2. Enregistrement LPP et Fonds de garantie

La CIA est inscrite dans le registre de la prévoyance professionnelle (sous numéro 88) au sens de l'article 48 LPP. Elle a également l'obligation de cotiser annuellement au Fonds de garantie LPP.

1.3. Indication des actes et règlements

Les statuts en vigueur au 31.12.2013 datent du 28 octobre 1999 avec effet au 1er janvier 2000 (édition septembre 2011). Ils revêtent la forme d'une loi cantonale et ont été par conséquent approuvés par l'organe législatif du Canton, soit le Grand Conseil.

Ils sont complétés par les règlements suivants :

- règlement général, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2000 (édition septembre 2011) ;
- règlement de l'assemblée des délégués et de la commission de contrôle de gestion, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2000 (édition décembre 2011);
- règlement de placement (édition juin 2012);
- directive sur les passifs de nature actuarielle, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009 et modifiée le 16 octobre 2012;
- règlement relatif à la liquidation partielle, entré en vigueur le 13 novembre 2012, approuvé par l'ASFIP-Genève le 27 novembre 2012.

1.4. Organe de gestion/droit à la signature

Conformément à l'article 72 des statuts, le comité a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration générale et la gestion de la Caisse. Il est l'organe suprême de la Caisse chargé de la gestion paritaire au sens de l'article 51 LPP.

1.4.1. Comité

Le comité est constitué pour 4 ans. Il compte 40 membres, soit 20 représentants élus par les salariés en fonction du groupe de membres auquel ils appartiennent (au minimum un représentant par groupe) et 20 représentants désignés par le Conseil d'Etat.

Présidence

M. Jean-Louis RIMAZ, représentant des salariés, président depuis le 1^{er} janvier 2012.

M. Pierre BEGUET, représentant de l'employeur, vice-président depuis le 1^{er} janvier 2012.

Le comité au 31 décembre 2013 était composé comme suit :

<u>Représentants de</u>	Représentants des salariés
l'employeur	

AMAUDRUZ Dominique BERCLAZ Théo
BAUQUIS Romain BERRADA Tony
BEUN Pierre-Emmanuel BLANC Dominique
BRIOL Adrien DE FELICE Alain

CARVAJAL Brasdemiro DE MALLAC DE VESSAC Thierry

CORBOZ Jacqueline

DIMIER Patrick

DORET Jan

DUMONT Bernard

FORMICA Pierre

JAVET May

DUBATH Eric JIMENEZ Jean-Daniel
DULON Marie-Christine KRIDI Karim-Olivier
GREBER Pierre-Yves LLIGONA François

PATTARONI Robert NIEDERHAUSER Kathleen

RAMILLON Corinne
REICH Bertrand
ROOSENS Jean-Marc
SAUDAN Françoise
SZILAGYI Béla
ZIMMERMANN Werner
ZUCCHINETTI Giovanni
PAPAROU Michael
PRICAT Pierre
SPAGNOLI Marco
STUDER Claude
SUMI Martine
USEL Massimo
poste vacant

Le directeur de la Caisse est membre de droit avec voix consultative.

<u>Institutions dans lesquelles la Caisse est représentée (situation au 31.12.2013)</u>

<u>Institution</u> <u>Représentant</u> <u>Fonction/titre</u>

Eclosion 2 SA REICH Bertrand Président du Conseil

d'administration

Fondation Ethos	DUMONT Pierre-André	Membre du Conseil de fondation
Ethos Engagement Pool	DUMONT Bernard	Membre
Fongit Seed Invest SA	RIMAZ Jean-Louis	Membre du Conseil d'administration
Principes pour l'investissement responsable	RIMAZ Jean-Louis	Mandataire de la CIA
LSR - Logement Social Romand SA	RIMAZ Jean-Louis	Membre du Conseil d'administration

1.4.2. Assemblée des délégués

Les compétences de l'assemblée des délégués sont définies à l'article 70 des statuts. L'assemblée approuve notamment les statuts, leurs modifications, les rapports présentés par le comité, les comptes annuels et le budget. Elle est composée de 180 membres, tous représentants du personnel, élus tous les 4 ans en fonction du groupe de membres auquel ils appartiennent. Les membres salariés et les pensionnés ont le droit de vote et sont éligibles. Le règlement général détermine la procédure électorale. Le fonctionnement de l'assemblée est fixé par le règlement de l'assemblée des délégués et de la commission de contrôle de gestion.

1.4.3. Commission de contrôle de gestion

La commission de contrôle de gestion est composée d'un représentant par groupe choisi parmi les membres de l'assemblée des délégués selon l'article 79 des statuts. Elle contrôle la conformité de la gestion du comité aux décisions de l'assemblée des délégués.

1.4.4. Secrétariat

Le secrétariat administre et gère la Caisse dans le cadre des compétences attribuées par le comité selon l'article 78 des statuts. Il est dirigé par le directeur.

1.4.5. Droit à la signature

Selon l'article 77 des statuts, la Caisse est valablement représentée par la signature collective à deux du président ou du vice-président du comité, et d'un membre de la direction ou d'un chef de division pour les affaires relevant de sa compétence. Le comité peut déléguer son pouvoir de signature au secrétariat pour certains actes d'administration ou de gestion.

1.5. Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

L'expert agréé pour l'exercice 2013 en matière de prévoyance professionnelle au sens de la LPP est M. Stéphane Riesen, de Pittet Associés SA, Genève.

L'organe de révision chargé de la vérification de la gestion, des comptes et des placements de la Caisse est PricewaterhouseCoopers SA, succursale de Genève.

Le médecin-conseil de la Caisse pour les demandes de mise à l'invalidité et les rachats est le Dr Philippe Barazzone.

Les conseillers externes à qui la Caisse confie régulièrement des mandats sont les suivants :

- Me Jacques-André Schneider pour les modifications statutaires et les procédures judiciaires.
- Pittet Associés SA pour les expertises et contrôles actuariels réglementaires.
- Me David Lachat pour des conseils juridiques et certaines procédures judiciaires en matière immobilière.
- PPCmetrics SA pour le contrôle des valeurs mobilières.
- Euro Private Equity SA pour les investissements en private equity.

La Caisse est soumise à l'autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de la prévoyance de Genève (ASFIP-Genève). Le Conseil d'Etat est autorité de surveillance administrative de la Caisse selon l'article 2 des statuts.

1.6. Employeurs affiliés

	31.12.2013	31.12.2012
	Actifs*	Actifs*
DEPARTEMENTS DE L'ETAT DE GENEVE	21'550	22'565
INSTITUTIONS EXTERNES		
Université de Genève	1'848	1'907
Hospice général	1'033	1'044
Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire	963	911
Aéroport international de Genève	932	925
Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle	556	651
Fondation pour l'étude des relations internationales et du développement	427	388
Office cantonal des assurances sociales	363	377
Fondation officielle de la jeunesse	332	337
Maison de Vessy	225	238
Fondation pour la contruction et l'exploitation des parcs de stationnement	163	161
Etablissements publics pour l'intégration	78	89
Fondation des services d'aide et de soins à domicile	75	81
CIA - Caisse de prévoyance	70	65
Fondation des immeubles pour les organisations internationales	51	52
Ports francs et entrepôts de Genève***	37	35
Fondation de la crèche La Cigogne	37	35
Secrétariat des fondations immobilières de droit public	33	32
Fondation de la cité universitaire	31	28
Fondation pour les terrains industriels de Genève	23	24
Fondation romande de détention LMC	18	18
Centre général de consultation pour les victimes d'infractions	17	15
Association des répétitoires Ajeta	11	12
Association La Boîte à boulot	10	11
Fédération genevoise de coopération	9	8
Fondation genevoise de dépistage du cancer du sein	9	8
Laboratoire d'horlogerie et de microtechnique de Genève	7	17
Fondation pour la promotion du logement coopératif et de l'habitat bon marché	5	6
Caisse publique de prêts sur gages	5	6
Caisse de prévoyance de fonctionnaires de police et de la prison***	5	5
Association viol-secours	5	4
Atelier X	4	3
Office de promotion des produits agricoles de Genève	3	3
Conférence universitaire des associations d'étudiants	3	2
Fondation de l'université du 3ème âge	2	3
Fondation Neptune	2	2
Fondation Louis-Jeantet de médecine	1	2
Fondation pour les zones agricoles spéciales**	1	-
SPG - Société pédagogique genevoise	1	1
Union du corps enseignant secondaire genevois	1	1
Total	28'946	30'072

Les admissions au 1^{er} janvier 2014, à savoir 510 personnes ne sont pas prises en compte *Un membre salarié peut avoir plusieurs activités, raison pour laquelle le total ne correspond pas à celui figurant sous rubrique 2.1.

**Nouveaux employeurs depuis 2013.

***Employeurs sortants dès le 1^{er} janvier 2014.

2. MEMBRES ACTIFS ET PENSIONS

2.1. Mouvements des membres actifs (a)

Pour la permanence de la méthode, les retraités et les démissionnaires au 31.12.2013 ont été pris en compte pour ce décompte. Les admissions au 1er janvier 2014, à savoir 510 personnes ne sont pas prises en compte.

		détail selon	la catégorie	2013		2012
		NOR	SPE + EPA	TOTAL		TOTAL
Effectif au 1er janvier		28'060	780	28'840		28'419
Augmentation						
Admissions		3'279	486	3'765		3'696
Diminution						
Démissions		-2'493	-418	-2'911		-2'564
Non-affiliations	(b)	-26	-76	-102		-50
Retraites	(c)	-996	-6	-1'002		-573
Invalidités à 100%	(d)	-54		-54		-49
Décès		-18		-18		-26
Corrections	(e)	-6	-34	-40		-13
Effectif au 31 décembre		27'746	732	28'478		28'840
(a) Ces variations concernent d	les personn	es et non des p	ostes de trav	ail. Certaines person	nes sont à ter	nps partiel.
(b) Affiliations annoncées et no	n concrétis	ées.				
(c) Les retraités partiels sont ic	i considéré	s comme mem	bres salariés.			
(d) Les invalides partiels sont i	ci considéré	s comme mem	bres salariés.			

Répartition par sexe de l'effectif au 31 décer	mbre	
(pour la permanence de la méthode, les retra	aités et les démissionaires au 31.12.2013	3 ont été pris en
compte pour ce décompte)		
	2013	2012
Hommes	12'147	12'342
Femmes	16'331	16'498
total	28'478	28'840
Traitements assurés et prestations de sortie	s (PLP)	
au 31 décembre (en CHF)*		
	2013	2012
Traitements assurés	1'616'136'840	1'644'046'368
Prestations de sortie	4'021'798'644	4'309'956'659
*Les 148 retraités et les 333 démissionnaire	s au 31.12.2013 non compris.	

(e) Les corrections sont dues principalement aux affiliés qui ont une double activité ou qui sont en activité SPE.

2.2. Mouvements des pensions

	2013	 2012
pensions au 1er janvier	15'042	14'545
nouvelles pensions	1601	1142
pensions éteintes	-549	-645
rectificatif		0
pensions au 31 décembre	16'094	15'042
Remarque:		
Un pensionné peut bénéficier de p	olusieurs pensions	

2.3. Répartition des pensions par catégorie

	2013	2012
Retraités	12'292	11'468
Enfants de retraités	648	495
Invalides	795	806
Enfants d'invalides	339	328
Conjoints survivants	1'814	1'757
Orphelins	206	188
·		
nombre de pensions	16'094	15'042
nombre de pensionnés	15'700	14'735
Répartition de l'effectif des pension	onnés	
	2013	2012
Hommes	6'097	5'773
Femmes	8'457	7'967
Enfants	1146	995
	15'700	14'735
Pension moyenne mensuelle et va	leur actuelle des pens	ions
(en CHF)		
	2013	2012
Pension moyenne mensuelle	2'994	2'799
Valeur actuelle des pensions*	6'482'212'923	5'970'118'818
* Selon bilan de sortie CIA		
Seion bilan de Sortie CIA		

3. PLAN DE PREVOYANCE : NATURE ET APPLICATION

3.1. Explication du plan de prévoyance

Le plan d'assurance de la CIA est en primauté des prestations. Les rentes sont calculées en fonction du dernier salaire assuré : le traitement assuré déterminant. Ce dernier ne représente qu'une partie du dernier salaire AVS (en particulier, une déduction de coordination avec le 1^{er} pilier est retranchée; une partie du 13^{ème} salaire et les indemnités diverses ne sont pas assurées) et s'élève au maximum à CHF 180'086.-. Il correspond à la classe de fonction 30, annuité 22.

Le plan d'assurance est construit sur la base de la règle suivante : la pension de retraite maximale peut être atteinte, à 62 ans, si l'assuré compte 38 années d'assurance (y compris les rachats d'années). Dans cette hypothèse, la pension CIA versée représente entre 40% et 65% du dernier salaire AVS.

Les principales caractéristiques du plan sont résumées dans le tableau ciaprès (toutes les données se réfèrent à fin 2013) :

Remarque:

Le plan de prévoyance de la CIA distingue deux catégories de salariés : les salariés mensualisés (catégorie I), et les autres pour autant qu'ils remplissent les conditions d'affiliation LPP (catégorie II).

Caractéristique	Salariés mensualisés (cat. I)	Autres salariés (cat. II)
Admission dans la Caisse	Prestations risques: dès le 1 ^{er} 17 ^e anniversaire. Prestation de vieillesse: à partir d	
Traitement déterminant	24 ans révolus. Le traitement déterminant est égal au 12.26/13 ^{ème} du traitement légal annuel défini selon l'échelle des traitements de l'Etat de Genève, plafonné à CHF 209'786, compte tenu du taux d'activité.	Salaire AVS mensuel.
Déduction de coordination	44.5% du traitement déterminant, au maximum CHF 29'700 et en proportion du taux d'activité.	Déduction mensuelle de CHF 2'030.
Traitement assuré	Sert de base au calcul des cotisation Correspond au traitement détermina de coordination (Maximum : CHF 180	ant moins la déduction
Traitement assuré déterminant	Sert de base au calcul des part de la moyenne des taux d'activité de l'assuré.	Moyenne des
Age de retraite légal	65 ans pour les hommes et les for enseignant(e)s du primaire (62 ans).	
Pension de retraite	Correspond à un pourcentage (traitement assuré déterminant. Ce p l'âge de retraite choisi et du nombre de taux de pension maximum est de un départ à la retraite à 62 a d'assurance.	ourcentage dépend de d'années d'assurance. 75% et il correspond à
Retraite anticipée	La pension de retraite anticipée peu tôt à l'âge de 58 ans. Le taux de pension est alors rédu année d'anticipation avant 62 ans.	·
Rente d'invalidité Pension d'enfant d'invalide ou de retraité	Elle correspond à la pension de retra Elle correspond à 26.67% de la per retraite.	<u> </u>
Rente de conjoint survivant et de conjoint survivant divorcé	La rente de conjoint survivant co pension de retraite projetée à 65 ans, e membre salarié; - de retraite versée, en cas de (retraité ou invalide).	en cas de décès d'un décès d'un pensionné
Rente d'orphelin	Elle correspond à 26.67% de la pens - de retraite projetée à 65 ans, e membre salarié; - de retraite versée, en cas de pensionné (retraité ou invalide).	en cas de décès d'un décès d'un membre
Capital-décès	En l'absence de droit à des pre survivants, le capital-décès corres effectués par l'assuré.	_

Les pensions d'enfants de retraités, d'invalidité ou de conjoints survivants peuvent être limitées en cas d'avantages injustifiés conformément à

l'article 46 des statuts ou pour cause de différence d'âge de plus de 10 ans entre les conjoints selon l'article 22 des statuts.

3.2. Financement et méthodes de financement

La CIA est une caisse de pension autonome. Son système financier est mixte (répartition et capitalisation). Il a pour but de garantir un niveau de fortune sociale égal au plus élevé des deux montants représentés par les 240% de la somme des traitements assurés déterminants et la moitié des engagements actuariels (depuis 1998, une provision pour accroissement de la longévité est prise en compte dans les engagements).

Compte tenu du développement de la Caisse de ces dernières années, le critère actuellement dominant est celui qui se réfère à la moitié des engagements actuariels. Ainsi, l'équilibre de la Caisse est satisfait statutairement si le degré de couverture est supérieur à 50% en tout temps.

L'équilibre financier de la Caisse est analysé en termes dynamiques sur la base de projections actuarielles sur 20 ans.

Les recettes sont constituées par les cotisations ordinaires et supplémentaires (rappels), l'apport de prestations d'entrée des nouveaux membres actifs, les rachats effectués par les personnes assurées ainsi que les revenus de sa fortune.

Le taux de cotisation annuel en vigueur s'élève à 27% (26% en 2012) du traitement assuré depuis le 1^{er} janvier 2013, dont 2/3 à charge de l'employeur et 1/3 à charge du membre salarié. Ce taux a été augmenté graduellement de 24 à 27% entre l'exercice 2011 et 2013.

Pour les salariés de moins de 24 ans révolus, la cotisation s'élève à 3% (cotisation risque décès et invalidité uniquement).

3.3. Autres informations sur l'activité de prévoyance

Néant.

4. PRINCIPES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES COMPTES

4.1. Confirmation de la présentation des comptes selon Swiss GAAP RPC 26

Les comptes 2013 de la Caisse sont présentés conformément à la recommandation comptable Swiss GAAP RPC 26 qui est obligatoire pour toutes les institutions de prévoyance depuis le 1^{er} jjanvier 2005. L'obligation d'appliquer cette recommandation figure à l'article 47 de l'OPP2. La norme Swiss GAAP RPC 26, dans sa version du 1^{er} janvier 2014, n'a pas été appliquée par anticipation.

La CIA, institution de prévoyance appliquant un système financier mixte, peut s'écarter du principe de la capitalisation intégrale, énoncé à l'article 65, alinéa 1 LPP, car elle dispose d'une dérogation au principe du bilan en caisse fermée selon les articles 69, alinéa 2 LPP et 45, alinéa 1 OPP2, approuvée

par l'autorité de surveillance cantonale. Elle bénéficie, de plus, d'une garantie de l'Etat de Genève.

Elle ne porte par conséquent au bilan que les capitaux de prévoyance correspondants au système de financement par capitalisation, soit à hauteur de 50% de leur total, en application de son degré de couverture minimum statutaire. Ainsi, les engagements actuariels sont présentés sous la forme d'un fonds de réserves actuarielles propre au système financier de la CIA – les capitaux de prévoyance statutaires – qui correspond à l'ensemble des engagements actuariels, diminué de la part des engagements actuariels financée par répartition.

Selon la norme Swiss GAAP RPC 26, une institution de prévoyance ne peut pas constituer une réserve de fluctuation de valeurs si elle présente un découvert au sens de l'article 44 OPP2, c'est-à-dire si sa fortune est inférieure au total de ses engagements actuariels. Le comité considère que si sa fortune est supérieure au montant des engagements actuariels devant statutairement être financés par capitalisation, la constitution d'une réserve de fluctuation de valeurs est possible.

4.2. Principes comptables et d'évaluation

Disponibilités et placements à court terme

Ces postes sont inscrits au bilan à leur valeur nominale. Les parts de fonds de placement figurent au bilan à la valeur nette d'inventaire de fin d'exercice.

Obligations suisses et étrangères en CHF, lettres de gage

Elles sont évaluées à leur valeur boursière de fin d'exercice.

Actions et placements collectifs en actions suisses

Les actions suisses sont évaluées à leur valeur boursière de fin d'exercice. Les parts de fonds figurent au bilan à la valeur nette d'inventaire de fin d'exercice.

<u>Obligations en monnaies étrangères couvertes en CHF, obligations et actions en monnaies étrangères</u>

Ces titres sont gérés sous la forme de placements collectifs. Les parts de fonds figurent au bilan à la valeur nette d'inventaire de fin d'exercice.

Matières premières

Ces investissements sont matérialisés par des titres et sont gérés sous la forme de placements collectifs. Les parts de fonds figurent au bilan à la valeur nette d'inventaire de fin d'exercice.

Private equity

Une partie de ces investissements est valorisée à la valeur de marché de fin d'exercice. L'autre partie est gérée sous la forme de placements collectifs. Les parts qui sont liées à ces fonds figurent au bilan à la valeur nette d'inventaire de fin d'exercice.

Prêts hypothécaires

Les créances hypothécaires à taux variable et à taux fixe sont présentées au bilan à leur valeur nominale, déduction faite des amortissements effectués et/ou des provisions nécessaires (correctif d'actif). La valeur des créances hypothécaires à taux fixe est, en outre, corrigée d'un agio ou d'un disagio déterminé sur la base des taux d'intérêts effectifs comparés aux taux d'intérêts qui seraient applicables si ces prêts avaient été accordés au 31.12.2013.

Immeubles, terrains à bâtir et travaux en cours

L'estimation de la valeur actuelle des immeubles a été établie sur la base de la formule adoptée par le Service de surveillance des fondations dans le cadre de l'application des Arrêtés fédéraux urgents (AFU du 6 octobre 1989) et se calcule comme suit :

Valeur actuelle = [(2 x valeur de rendement) + valeur intrinsèque]

La valeur de rendement des immeubles en exploitation est calculée en capitalisant l'état locatif théorique de chaque immeuble aux taux suivants :

Immeubles locatifs:

construits il y a plus de 20 ans :	7.50%
construits il y a plus de 20 ans et rénovés, ou construits il y a 20 ans :	: 7.25%
construits il y a 19 ans :	7.00%
construits il y a 11 à 18 ans :	6.75%
construits il y a 10 ans ou moins :	6.50%

Immeubles commerciaux:

construits il y a plus de 10 ans :	6.75%
construits il y a 10 ans ou moins :	6.50%

Ces taux n'ont pas varié depuis le 1^{er} janvier 2005.

La valeur intrinsèque est calculée en multipliant le volume de l'immeuble par le prix moyen de la construction, et en déduisant le degré de vétusté. Ce prix est indexé annuellement sur la base de l'évolution de l'indice genevois des prix de construction des logements mais calculé sur la moyenne des cinq dernières années. Au résultat ainsi obtenu est ajouté le prix du terrain estimé à 25% du coût de la construction à neuf. Finalement, le tout est multiplié par un coefficient de qualité pour l'immeuble.

Les immeubles construits ou acquis récemment peuvent être évalués et portés au bilan à leur prix de revient ou d'acquisition durant une période de 5 ans au maximum.

La valeur des terrains est déterminée par leur prix d'achat majoré d'éventuels intérêts intercalaires. La valeur des travaux en cours correspond aux factures payées, majorées par les intérêts intercalaires.

Immobilisations corporelles

Ce poste correspond à l'équipement du secrétariat. Il est évalué à sa valeur résiduelle, soit la valeur d'achat diminuée d'un amortissement linéaire calculé sur une période de cinq ans pour le mobilier et de trois ans pour l'informatique.

<u>Autres actifs (actifs transitoires, autres créances et placements et créances à long terme)</u>

Ils sont portés au bilan à leur valeur nominale déduction faite au besoin des provisions économiquement nécessaires (correctif d'actif).

4.3. Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Afin d'adapter la valeur du parc immobilier aux conditions actuelles du marché immobilier, la formule d'évaluation des immeubles a été modifiée en supprimant la décote de 5% qui était appliquée jusqu'à la fin de l'exercice 2012 au calcul de la valeur actuelle. Il en résulte une plus-value qui peut être estimée à plus de CHF 110 millions.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, les rentes d'invalidité pour les personnes ayant atteint l'âge légal de retraite sont dorénavant considérées comme des rentes de vieillesse ce qui n'était pas le cas auparavant. La présentation des rentes 2012 dans le compte de résultat a donc été retraitée en conséquence afin de permettre la comparabilité d'un exercice sur l'autre.

La commission de haute surveillance (CHS PP) a émis une directive pour la présentation des frais de gestion de fortune, selon les prescriptions de l'article 48a alinéa 3 OPP2. Cette directive prend effet pour les exercices comptables ouverts dès le 1^{er} janvier 2013. Les frais de gestion des fonds de placement, et private equity, ont toujours existé. Du fait de la directive de la Commission de haute surveillance, ces frais sont désormais présentés de manière distincte dans les comptes. Ainsi, jusqu'au 31 décembre 2012, les rendements des parts de placements collectifs détenus ont été comptabilisés dans les comptes à leur valeur nette, c'est-à-dire nets des prélèvements des frais internes de gestion du placement collectif. Depuis 2013, ces frais sont comptabilisés séparément, avec en contrepartie une augmentation correspondante du rendement de la part du placement collectif concerné.

5. COUVERTURE DES RISQUES / REGLE TECHNIQUE / DEGRE DE COUVERTURE

5.1. Nature de la couverture des risques / réassurance

La CIA est une caisse publique, autonome, c'est-à-dire qu'elle assure ellemême les risques liés à l'invalidité et décès, ainsi que les éventualités de la vieillesse. En conséquence, il n'existe aucun contrat de réassurance.

5.2. Développement du capital de couverture pour les membres salariés et les pensionnés

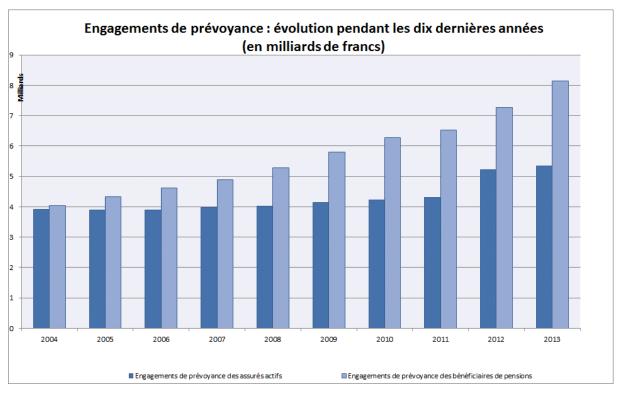
Situation au 31 décembre			
	2013	2012 (à 3%)) 2012 (à 3.5%)
Capitaux de prévoyance	13'475'309'365	13'202'614'520	12'490'708'542
(en CHF)			
1. a) Capital de prévoyance	4'021'798'644	4'309'956'659	4'309'956'659
des membres salariés 1. b) Provision de longévité complémentaire	86'000'000	86'000'000	86'000'000
pour les actifs 1 c) Provisions pour riques de pertes	1'233'465'734	1'319'038'129	820'131'333
techniques pour les actifs	1 200 403 704	1 313 030 123	020 131 333
Engagement de prévoyance des actifs	5'341'264'378	5'714'994'788	5'216'087'992
2. a) Capital de prévoyance	6'482'212'923	5'970'118'818	5'970'118'818
des bénéficiaires de pensions	0 482 212 925	3 970 118 818	3 970 118 818
2.b) Provision de longévité	417'213'491	354'816'287	354'816'287
2.c) Provision de longévité copmplémentaire	401'000'000	401'000'000	401'000'000
pour les pensionnés			
2.d) Provision pour risques de pertes	833'618'573	761'684'627	548'685'445
techniques pour les pensionnés			
Engagements de prévoyance des pensionnés	8'134'044'987	7'487'619'732	7'274'620'550

Le capital de prévoyance des membres salariés a diminué en 2013 de CHF 288 millions. Cette diminution est due à la réduction de l'effectif de 362 personnes.

Du côté des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de pensions, on constate une progression bien plus forte que lors de l'exercice précédent (CHF 512 millions contre CHF 132 millions). Cette augmentation s'explique principalement par la hausse du nombre de pensions ouvertes en 2013 (+1052 contre +497 en 2012).

Enfin, les provisions pour accroissement de la longévité augmentent globalement de CHF 62 millions tandis la provision pour risque de pertes techniques, a été alimentée à hauteur de CHF 698 millions afin de couvrir la diminution du taux technique de 3.5% à 3.0%. La progression et la création de ces provisions ainsi que le détail de leurs calculs sont présentés sous la rubrique 5.6.

Il résulte de tous les facteurs précédents une augmentation totale des capitaux de prévoyance de CHF 985 millions.



De 2004 à 2011 taux technique à 4.5% En 2012 taux technique à 3.5% Dès 2013 taux technique à 3%

5.3. Montant de l'avoir de vieillesse au sens de la LPP (en CHF)

Situation au 31 décembre		
	2013	2012
Avoirs de vieillesse	1'875'717'846	1'984'083'608
Valeur actuelle		
des pensions en cours	1'481'516'846	1'327'186'476
Total	3'357'234'692	3'311'270'084

Fonds de garantie LPP

La contribution due annuellement au fonds de garantie se calcule comme suit depuis 2013 :

- 0.08% de la somme des salaires coordonnés LPP;
- 0.01% de la somme des prestations de sortie et de la somme, multipliée par dix, des rentes en cours de l'exercice précédent;
- des subsides accordés pour structure d'âge défavorable.

Les coûts à charge de la Caisse se sont élevés à CHF 1'892'519.- en 2013 (contre CHF 1'747'706.- en 2012).

5.4. Résultat de la dernière expertise actuarielle

Selon l'art. 65 des statuts, le comité doit faire procéder tous les 4 ans au moins à un contrôle actuariel de la Caisse.

La dernière expertise en date a été réalisée en 2012 sur la base de la situation au 31 décembre 2011. L'expert agréé constate que compte tenu de l'évolution générale de la situation financière de la Caisse, le plan de prestations de la CIA et le financement qui lui est associé ne permettent pas de respecter les dispositions fédérales sur le financement des institutions de prévoyance de droit public entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2012. Il constate également qu'à fin 2011, la fortune effective ne couvre pas la totalité des engagements envers les pensionnés. Il relève toutefois qu'un plan de financement a été établi dans le cadre de la fusion des caisses de pension cantonales, et que ce plan de financement permet à la nouvelle caisse fusionnée de respecter les dispositions fédérales entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2012.

5.5. Bases techniques et autres hypothèses techniques significatives sur le plan actuariel

Les bases techniques utilisées pour le calcul des engagements de prévoyance sont les tables actuarielles VZ 2000 établies par les caisses de pension de la ville et du canton de Zurich, au taux technique de 4.5%.

Le passage à des bases techniques plus récentes intervient en général tous les dix ans. Compte tenu de l'augmentation de l'espérance de vie, cela conduit à l'issue de chacune de ces périodes à un accroissement prévisible des engagements de prévoyance. Afin de couvrir ce risque et de lisser l'impact au moment de l'adoption des nouvelles bases techniques, des provisions techniques sont alimentées chaque année pour les actifs et les pensionnés. Ces provisions techniques sont dissoutes au moment de l'adoption de nouvelles bases techniques.

L'expert agréé recommande d'utiliser les bases VZ 2000 pour le calcul des capitaux de prévoyance jusqu'à la fusion avec la CEH, en continuant à alimenter les provisions techniques de longévité (voir rubrique 5.6).

5.6. Modification des bases techniques et hypothèses techniques

Sur la recommandation de l'expert et conformément à la directive DTA/4 de la chambre suisse des actuaires-conseils. Une provision pour risques de pertes techniques a été constituée au passif du bilan en 2012 à hauteur de CHF 1.37 milliards pour absorber le coût de la baisse du taux technique de 4.5% à 3.5%. Cette provision a été renforcée en 2013 de CHF 698 millions afin de couvrir une baisse de ce taux intervenue à la fin de l'exercice sous revue, passant ainsi de 3.5% à 3.0%.

Dans son courrier du 14 novembre 2013, l'expert motive sa recommandation par les arguments suivants : les performances moyennes passées de la CIA (considérées sur 10 ans), sa capacité de risque, la conjoncture économique

actuelle et la directive de la chambre suisse des actuaires-conseils. Aucun élément concret ne permet à l'expert de justifier un dépassement du taux d'intérêt technique de référence actuel (3.0%) de plus d'un quart de point, soit 3.25%. Le comité de la CIA a décidé une baisse de ce taux à 3.0% lors de sa séance du 10 décembre 2013. Il en a informé le Conseil d'Etat par lettre du 20 décembre 2013

Le tableau ci-dessous donne le détail des provisions techniques à fin 2013 (en CHF) :

	<u>31.12.2013</u>	31.12.2012	<u>Variation</u>
Provisions techniques	2'971'297'798	2'210'633'065	760'664'733
Provision de longévité complémentaire actifs	86'000'000	86'000'000	0
Provision de longévité pensions	417'213'491	354'816'287	62'397'204
Provision de longévité complémentaire pensio	401'000'000	401'000'000	0
Provision pour risques de pertes techniques	2'067'084'307	1'368'816'778	698'267'529

5.7. Degrés de couverture

Le degré de couverture selon l'art. 44 OPP2, correspond au rapport entre la fortune effectivement disponible et les capitaux de prévoyance et provisions techniques.

SITUATION AU 31 DECEMBRE (
		#1					
	<u>2013 (a)</u>	<u>2012 (b)</u>					
Total de l'actif	7'544'105'434	6'184'278'323					
Dettes	-54'865'626	-40'851'329					
Passifs transitoires	-8'464'581	-5'789'145					
Provisions non techniques	-4'770'966	-4'669'505					
Fortune de prévoyance	7'476'004'261	6'132'968'344					
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	13'475'309'365	12'490'708'542					
Degré de couverture	55.5%	49.1%					
(a) taux technique pour l'évaluation des capitaux de prévoyance à 3.0%							
(b) taux technique pour l'évaluation des capitaux de prévoyance à 3.5%							

Ce degré de couverture est calculé dans une situation de liquidation conformément aux dispositions légales en la matière. L'augmentation du degré de couverture résulte d'une part de la bonne performance des placements et d'autre part de l'apport unique de plus de CHF 795 millions effectué par les employeurs affiliés à la CIA. Ces deux éléments ont largement suffi à compenser la hausse des engagements de prévoyance.

Le calcul du degré de couverture dans une situation de continuité de l'exploitation est identique car la Caisse ne dispose plus de réserve de fluctuation de valeur au 31.12.2013 (rappelons que dans ce calcul la réserve de fluctuation de valeur est considérée comme un engagement et non comme une réserve ouverte).

Le degré de couverture, calculé sans la réserve de cotisation d'employeur, s'élève à 49.6%. (49.1% en 2012).

Enfin le degré de couverture des engagements pris envers les bénéficiaires de pensions (article 72A, alinéa, lettre a LPP) s'élève à 91.9% au 31.12.2013 (84.3% au 31.12.2012).

6. EXPLICATIONS RELATIVES AUX PLACEMENTS ET AUX RESULTATS NETS DES PLACEMENTS

6.1. Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

L'organisation de l'activité de placement est définie par le règlement adopté par le comité de la Caisse en 2002 et régulièrement mis à jour depuis

Ce document fixe notamment les compétences des différentes instances, la stratégie de placement et les principes sur lesquels repose la gestion. Il rappelle également que la CIA, comme membre de l'ASIP, est assujettie à la Charte de l'association et s'engage à s'y conformer.

L'allocation stratégique des actifs est déterminée par le comité et soumise à l'assemblée des délégués pour approbation.

Gestion des valeurs mobilières

La Caisse a choisi de déléguer l'essentiel de la gestion des valeurs mobilières à des établissements tiers. Seuls les prêts, les obligations en CHF et la trésorerie sont gérés en interne.

En ce qui concerne la nature juridique de la relation avec ses gestionnaires, la CIA opte dans chaque cas pour la forme qui lui paraît la plus appropriée (mandat ou fonds de placement par exemple). Dans ce contexte, la Caisse a intégré ses investissements en monnaies étrangères, actions et obligations, dans le fonds de placement « Institutionnel 3D » rebaptisé « Synergie » lors de l'arrivée de nouveaux investisseurs, ce qui lui permet d'économiser environ CHF 1.4 millions de charges cette année.

Les portefeuilles de titres sont spécialisés par classes d'actifs, par opposition à des mandats "balancés" où le gestionnaire a le choix d'investir dans différentes catégories de placement.

Historiquement, tous les portefeuilles de titres de la Caisse étaient gérés de manière active. Toutefois, depuis 2001, la Caisse possède également des portefeuilles indiciels. A fin 2013, ce style de gestion est désormais appliqué à environ 52% des titres (50% en 2012).

La gestion des valeurs mobilières intègre des critères de développement durable (économiques, environnementaux, sociaux et de gouvernance).

La totalité de ces titres est déposée auprès de la banque Lombard Odier & Cie.

Gestion des portefeuilles de titres (en millions de CHF)

Véhicules de placement	Mandataire	Gestion*	Fortune au 31.12.2013	Début de la relation
Obligations en CHF	CIA	S	259.9	Non disponible
Obligations Monde ex	Dynagest SA	S	80.1	2010
CHF couvertes en CHF	UBS	I	256.1	2010
Obligations en euros	Credit Suisse	I	258.5	2003
	Dexia	I	315.0	2008
	Standard Life	А	144.6	2011
Actions suisses	BCGe	А	280.3	1999
	Ethos/Pictet	I	227.2	2006
	Ethos/Vontobel	Α	58.4	2006
	Swiss & Global AM	Α	61.0	1999
	Lombard Odier	Α	315.9	1994
	Pictet	Α	130.1	1989
Actions Europe ex-	Ethos/Pictet	I	98.7	2006
Suisse	Amundi	Α	201.0	2003
	Sarasin	Α	102.2	2002
	UBS	Α	97.3	2005
Actions Monde ex-	Allianz (RCM)	А	138.6	2010
Europe	BCGe	I	210.1	2001
	Ethos/Pictet	Α	40.8	1998
	Pictet	I	268.9	2010
Actions pays	Pictet	Α	122.2	2007
émergents	First State Investment	Α	93.8	2009
Microfinance	BlueOrchard	Α	21.9	2006
	Symbiotics	Α	20.7	2013
Total des portefeuilles	0.004		3803.3	

^{*} I=Indicielle, S=Semi-active, A=Active

N.B. Les liquidités liées aux couvertures de changes sont intégrées à leurs portefeuilles respectifs.

Gestion immobilière

Avec un objectif stratégique de 30% de sa fortune à investir dans l'immobilier, la CIA est le plus grand propriétaire de logements du canton de Genève. La Caisse a délibérément choisi de privilégier l'investissement en direct, plutôt que par le biais de fonds de placement immobiliers. Cela a conduit à déterminer une politique claire en matière de fixation des loyers, d'entretien des bâtiments et de promotion immobilière. Cette politique combine la recherche d'un bon rendement pour la Caisse et la construction de logements économiques et de qualité pour la population en général.

Le parc immobilier constitue un investissement à long terme qui privilégie la sécurité de placement et un rendement stable dans le temps. Ce rendement se situe en moyenne entre 5 et 5.5% depuis la fin des années 1990. La Caisse s'efforce de réaliser les travaux d'entretien nécessaires sans superflu afin de maintenir le meilleur rapport « qualité-prix (loyer) » des logements et autres surfaces louées.

Un autre axe de la politique immobilière est la recherche de solutions nouvelles pour la maîtrise du coût de revient des projets des constructions, des rénovations et d'entretien. A ce titre, la CIA organise des concours d'architecture ou des mandats d'études parallèles dans le cadre de ses promotions. En tant que maître d'ouvrage, la Caisse cherche à réaliser des logements de qualité à des prix raisonnables répondant aux besoins prépondérants de la population.

Pour maintenir une proportion de 30% de la fortune placée en biens immobiliers, la Caisse investit annuellement plusieurs dizaines de millions de francs dans son parc immobilier. La CIA investit prioritairement dans des projets d'immeubles locatifs dans le canton de Genève, avec l'acquisition du terrain et le montage du projet. Ceci permet la réalisation d'immeubles conformes aux exigences internes par rapport aux immeubles livrés « clefs en main » ou déjà construits, sur lesquels sa marge d'influence est limitée. Pour diversifier son parc, la Caisse est propriétaire également de quelques immeubles à vocation administrative, commerciale ou artisanale ainsi que d'immeubles à l'extérieur du canton. La CIA collabore également avec des promoteurs immobiliers privés, de même que des entreprises générales, afin d'élargir les possibilités d'investissement et de faire face à la pénurie de terrains à bâtir dans le canton de Genève.

L'expérience de la CIA en tant qu'investisseur en direct permet de maîtriser la gestion, contrairement aux investissements par le biais de l'achat de parts de fonds de placement ou de sociétés immobilières cotées en bourse. L'avantage de la liquidité des fonds de placement est relatif dans le cas de la CIA. En effet, en cas de besoin de liquidités, il est possible d'hypothéquer les immeubles temporairement avant de devoir procéder à leur mise en vente. Pour mémoire, la vente d'immeubles par la CIA à des privés est soumise à l'approbation du Grand Conseil selon l'article 80A de la Constitution genevoise (article 98 de la nouvelle Constitution en vigueur au 1^{er} janvier 2013). Les placements immobiliers directs sont également moins

corrélés avec les autres placements en titres de la Caisse, permettant ainsi de réduire les risques de volatilité des rendements globaux de la CIA.

6.2. Respect des normes de l'art. 50, alinéa 4 OPP2 (extension des possibilités de placements)

L'allocation stratégique actuelle des actifs a été définie en 2007 au terme d'une étude de congruence actifs-passifs. Elle fait usage de l'extension des possibilités de placement prévue à l'article 50, alinéa 4 OPP2.

A ce sujet, la CIA confirme qu'elle a utilisé ces possibilités d'extension des placements en conformité avec la teneur de l'article 50, alinéas 1 à 4 OPP2 qui mentionnent notamment que le respect de la sécurité et de la répartition du risque doivent être établies de manière concluante. Elle dispose également d'un règlement de placement satisfaisant aux exigences de l'article 49a OPP2.

Par une diversification accrue, la stratégie de placement vise à une optimisation de la gestion de la fortune et correspond à la capacité de risque de la caisse.

Au 31.12.2013, l'allocation des actifs basée sur les valeurs de marché et conformément à l'OPP2 se présente comme suit :

Répartition des placeme	nts									
(en millions de CHF)	Limites OF	PP2 (art.55)	s	ituation au	31.12.2013	3	s	ituation au	31.12.2012	2
		96	CHF	96			CHF	96		
Disponibilités et plac.court terme			498.5	6.6%			170.5	2.8%		
Oblig.suisses / autres créances / placements et créances long terme			435.7	5.8%			131.1	2.1%		
Créances hypothécaires / Lettres de gage	50		128.7	1.7%			133.3	2.2%		
Obligations étrangères en CHF			476.1	6.3%			483.5	7.8%		
Placements alternatifs (en CHF)	15		14.8	0.2%	2		74.6	1.2%	3.8	
Placements alternatifs (en devises)			134.6	1.8%	2		162.4	2.6%	3.0	
Obligations étrangères		30	765.3	10.2%		30.2	716.2	11.6%		33.2
Actions étrangères	50		1'373.0	18.2%	33		1'172.9	19.0%	32.8	
Actions suisses	30		1'117.4	14.8%	33		850.8	13.8%	32.0	
Terrains et immeubles (Suisse)	30		2'592.2	34.4%			2'283.6	37.0%		
			7'536.3	100.0%			6'178.9	100.0%		

Autres informations

- Les limites par débiteurs, en matière de participation et en matière de biens immobiliers énoncées aux articles 54 à 54b OPP2 sont intégralement respectées.
- Les limites énoncées à l'article 57 OPP2 relatives aux placements chez l'employeur sont également intégralement respectées.

- Les limites par catégories, énoncées à l'article 55 OPP2, amènent les commentaires suivants :
 - Dans l'allocation stratégique, la part des investissements en monnaies étrangères est de 37%, alors que la limite selon l'article 55 OPP2 est de 30%. A fin 2013, l'exposition de la CIA aux devises est de 28% déduction faite des positions couvertes par le mandataire (Dynagest) qui gère activement le risque de change.
 - Concernant l'immobilier, l'allocation stratégique prévoit un pourcentage compris entre 25 et 35%, alors que la limite OPP2 est de 30%. A fin 2013, les avoirs immobiliers représentent 34.4% du total de l'actif de la Caisse (voir rubrique 6.4). Ces avoirs sont composés de terrains et d'immeubles se situant à presque 90% sur le canton de Genève et dont la plupart sont de type locatif. Ces investissements ne présentent pas de risques particuliers.

6.3. Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

La réserve de fluctuation de valeur a pour but de couvrir les risques de marché spécifiques servant de base aux placements et ainsi de pouvoir garantir la tenue des prestations réglementaires. Cette réserve est calculée selon la méthode de la "Value at risk". Rappelons que la "Value at risk" d'un portefeuille correspond au montant maximal des pertes sur un horizon de temps donné, si l'on exclut un ensemble d'événements défavorables ayant une faible probabilité de se produire.

Les risques de perte avérés ou connus liés à un immeuble, un prêt ou tout autre placement n'entrent pas dans le calcul de la "Value at risk". Ils font l'objet, le cas échéant, d'un correctif d'actifs de la classe de placements concernée.

En fonction de l'allocation des actifs décidée par le comité de la Caisse en 2007, l'objectif de la réserve de fluctuation de valeur calculé sur la base des chiffres 2013 est de 21.9% du total du bilan. Ce niveau résulte d'une étude de congruence actifs-passifs qui préconise un haut degré de sécurité (97.5%) à un horizon temps de deux ans.

Au 31.12.2013, la fortune nette de prévoyance demeure inférieure aux engagements actuariels envers les pensionnés.

Cette situation ne permet pas de constituer de réserve de fluctuation de valeur.

6.4. Présentation des placements par catégorie (en CHF)

ACTIF	31.12.2013	31.12.2012
PLACEMENTS	7'536'339'503	6'178'854'480
Disponibilités et placements à court terme	495'109'080	166'543'873
Banques	417'117'872	147'317'826
Autres disponibilités	24'978	63'889
Placements à court terme auprès des banques	76'059'689	16'654'718
Opérations de change à court terme	1'906'541	2'507'440
Autres créances	14'505'033	2'536'709
Employeurs externes	13'942'138	1'666'454
Régies	562'895	870'255
Placements chez l'employeur	308'017'873	11'197'304
Compte-courant Etat GE	3'417'873	1'997'304
Prêt dépôt TPG	4'600'000	9'200'000
Prêt à long terme Etat GE (5 ans)	300'000'000	0
Placements et créances à long terme	28'201'326	33'519'905
Rachats de cotisations	8'202'120	8'189'883
Rappels de cotisations	17'059'434	22'039'659
Prêts chirographaires	2'939'772	3'290'363
Obligations	1'329'814'550	1'287'460'154
Obligations suisses en CHF	88'378'914	87'658'707
Obligations étrangères en CHF	139'878'290	143'436'259
Obligations en mon. étrangères couvertes en CHF	336'257'302	340'092'947
Obligations en euros	717'604'009	693'415'356
Microfinance	47'696'035	22'856'885
Actions	2'490'417'395	2'023'688'415
Actions suisses	1'117'406'487	850'767'071
Actions Europe ex CH	498'635'983	416'072'514
Actions pays émergents	216'003'058	219'147'122
Actions monde ex Europe	658'371'867	537'701'708
Placements alternatifs	149'387'615	237'038'288
Matières premières	0	102'169'146
Private equity Suisse	14'766'773	13'472'869
Private equity Monde	134'620'842	121'396'273
Lettres de gages et prêts hypothécaires	128'711'501	133'283'840
Prêts hypothécaires aux membres	87'894'054	90'978'763
Prêts hypothécaires aux tiers	18'184'573	18'960'903
Lettres de gage	22'632'874	23'344'174
Terrains et immeubles	2'592'175'130	2'283'585'992
Terrains non bâtis	67'226'001	2'347'608
Immeubles	2'515'186'000	2'275'809'000
Travaux en cours	9'763'129	5'429'384

Le tableau ci-dessous présente la répartition des investissements de la Caisse et la compare à l'allocation stratégique.

CLASSES D'ACTIFS	2012	2013	OBJECTIF	MARGES
LIQUIDITES, COURT TERME	2.8%	6.6%	3.0%	0%-10%
OBLIGATIONS ET PRETS	23.7%	24.0%	33.0%	24%-37%
Obligations et prêts en CHF	4.4%	7.7%	7.0%	
Obligations couvertes en CHF	5.5%	4.5%	7.0%	
Titres de gages immobiliers	2.2%	1.7%	3.0%	
Obligations en euros	11.2%	9.5%	15.0%	
Microfinance	0.4%	0.6%	1.0%	
ACTIONS ET PARTICIPATIONS	35.0%	35.0%	34.0%	28%-40%
Actions suisses	13.8%	14.8%	13.0%	
Actions Europe ex-Suisse	6.7%	6.6%	6.0%	
Actions monde ex-Europe	8.8%	8.7%	9.0%	
Actions pays émergents	3.5%	2.9%	3.0%	
Private equity (actions non cotées)	2.2%	2.0%	3.0%	
MATIERES PREMIERES	1.6%	0.0%	0.0%	
AVOIRS IMMOBILIERS	36.9%	34.4%	30.0%	25%-35%

Le comité de la Caisse ayant décidé de se séparer progressivement de ses investissements dans les matières premières, l'allocation stratégique des actifs a été légèrement modifiée en 2013. L'objectif alloué aux liquidités et aux placements à court terme a ainsi été augmenté de 2% à 3%. Par ailleurs, une allocation-cible de 1% a été définie pour la microfinance.

En ce qui concerne l'allocation effective des actifs au 31.12.2013, il convient de noter en particulier un accroissement des liquidités en fin d'année suite à l'apport de recapitalisation prévu par la LCPEG. Ces dernières vont servir à mettre en œuvre la politique de placement de la nouvelle Caisse.

Les obligations et prêts demeurent stables par rapport à leur allocation 2012, le prêt de CHF 300 millions octroyé à l'Etat compensant l'effet de dilution induit par l'apport de recapitalisation et la hausse des marchés des actions. Le bas niveau des taux d'intérêt a incité la commission financière à tolérer à nouveau un léger dépassement de la limite inférieure de 24% attribué à cette classe d'actifs. A noter que les investissements en microfinance ont été renforcés par l'engagement d'un nouveau gérant aux côtés de BlueOrchard, en l'occurrence la société Symbiotics basée à Genève.

En raison de la bonne tenue des marchés développés, les actions et participations demeurent légèrement surpondérées, dépassant de 1% leur objectif d'allocation, malgré l'absence de tout nouvel investissement. Cette surpondération est essentiellement imputable aux actions suisses qui représentent 14.8% du total des placements.

Pour la première fois depuis la crise financière de 2008, la part des avoirs immobiliers a été ramenée en dessous de la limite supérieure fixée à la catégorie de placement. L'accroissement de la valeur des immeubles au bilan a pourtant était importante. Elle s'élève en effet à plus de CHF 300 millions.

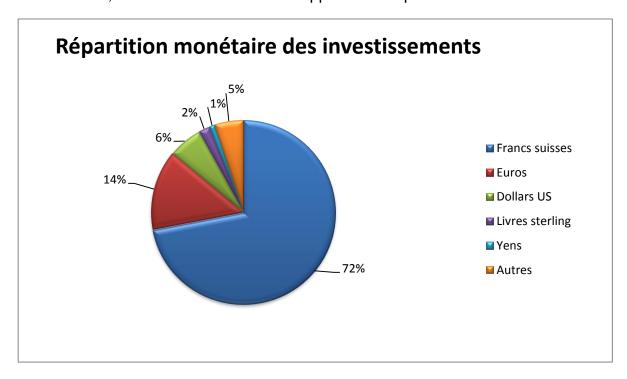
L'accroissement de la valeur des immeubles en exploitation en 2013, soit sans les terrains non-bâtis et les travaux en cours, s'élève à CHF 239'377'000.-. Il se détaille comme suit :

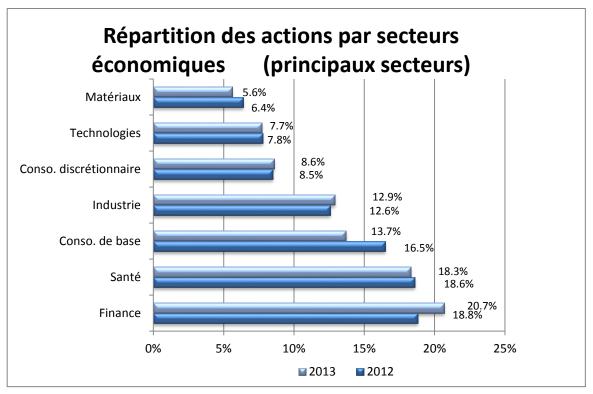
Apports de l'Etat de Genève (immeubles et parking)	CHF 101'4	166'000
Construction ou transformation d'immeubles	CHF	0
Augmentation de la valeur des immeubles en exploitation	CHF 137'9	911'000*

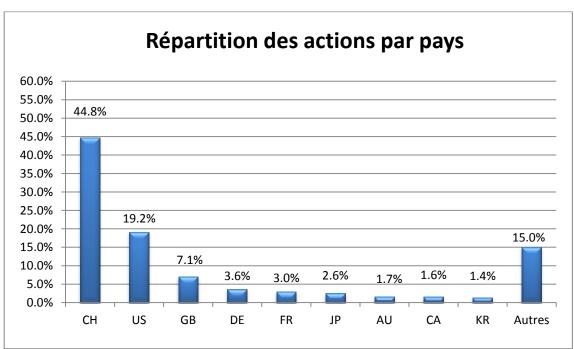
^{*}Ce chiffre est fonction, d'une part, des adaptations des loyers et des travaux de rénovations et d'entretien effectués et, d'autre part de la modification, en 2013, de la formule d'évaluation des immeubles (voir rubrique 4.3)

Les quelques graphiques ci-après illustrent la diversification du risque affectant les placements. Ils présentent successivement la répartition monétaire globale des investissements, ainsi que la répartition par secteurs économiques et par pays des portefeuilles actions.

A noter que la part des placements en francs suisses s'est accrue, passant de 70 à 72%, en raison notamment de l'apport de recapitalisation.







6.5. Engagements fermes et instruments financiers dérivés ouverts

Les engagements fermes de paiements futurs contractés par la Caisse au 31.12.2013 concernent le private equity et sont détaillés dans le tableau cidessous :

Nbre de fonds	Devise	Année	Capital souscrit	Capital libéré au 31.12.2013	Capital libéré au 31.12.2012	Solde à libérer au 31.12.2013	Solde à libérer au 31.12.2012	en CHF au 31.12.2013**	en CHF au 31.12.2012*
2	CHF	2003-2011	14'106'271	14'034'571	12'867'439	71'700	1'238'832	71'700	1'238'832
17	EUR	2007-2012	133'897'702	92'315'243	80'385'479	41'582'459	53'512'223	50'952'650	64'577'480
1	EUR	2013	10'000'000	398'039	0	9'601'961	0	11'765'667	0
1	GBP	2009	9'655'980	5'506'870	4'199'279	4'149'110	5'456'701	6'108'818	8'118'862
1	NOK	2008	113'557'600	96'414'808	81'048'238	17'142'792	32'509'362	2'511'985	5'347'140
2	DKK	2009-2010	205'000'000	166'111'110	154'222'288	38'888'890	50'777'712	6'387'061	8'213'295
1	USD	2012	5'400'000	1'165'170	700'180	4'234'830	4'699'820	3'765'314	4'302'074
1	USD	2013	17'000'000	2'892'082	0	14'107'918	0	12'543'773	0
Total								94'106'968	91'797'683
*cours EUR/CHF:	1.20678	cours NOK/CH	F:	0.16448					
cours GBP/CHF:	1.48787	cours DKK/CH	F:	0.16175					
cours USD/CHF:	0.91537								
**cours EUR/CHF:	1.22534	cours NOK/CH	F:	0.146533					
cours GBP/CHF:	1.47232	cours DKK/CH	F:	0.1642387					
cours USD/CHF:	0.88913								

Toutes les autres participations figurant au bilan sont libérées intégralement à l'exception de LSR-Logement Social Romand SA dont le solde à libérer, soit CHF 125'000.- figure au passif du bilan sous la rubrique "Autres dettes" (voir rubrique 7).

Instruments fina	nciers dérivés ou			
Type instrument	Volume des contrats au 31.12.2013 en CHF	Gains / pertes non réalisés au 31.12.2013 en CHF	contrats au	Gains/pertes non réalisés au 31.12.2012 en CHF
Contrats de change à terme	229'494'411	1'588'241	236'152'960	2'137'840
Contrats Call	90'000'000	318'300	75'000'000	369'600
Total	319'494'411	1'906'541	311'152'960	2'507'440
figure au bilan sous	la rubrique "disponi	bilités et placement	s à court terme"	

Ces opérations visent à réduire notre exposition au risque de change (voir rubrique 6.2).

6.6. Explications du résultat net des placements

La performance des placements s'inscrit pour l'exercice écoulé à 11.43%. Ce résultat s'explique avant tout par les bons résultats des marchés financiers en

2013 (12.93% contre 11.87% en 2012), ainsi que la bonne performance du parc immobilier et sa réévaluation (voir point 4.3).

Performance des placements

2013	2012	2011	2010	2009
11.43%	9.08%	-0.29%	2.35%	11.55%

Le tableau ci-dessous détaille les résultats de nos principaux placements (en mios de CHF) :

Catégorie & classe d'actif	Revenus	+/- values	Frais admin.	Résultat net 2013	Résultat net 2012
Disponibilités et placements à court terme	0.40	0.00	-0.03	0.37	0.29
Placements et créances à long terme	0.80	0.00	-0.01	0.79	1.09
Obligations suisses	6.34	-6.64	-0.09	-0.39	12.85
Obligations en monnaies étrangères	7.74	14.38	-2.48	19.64	81.22
Actions suisses	29.12	197.53	-3.19	223.46	120.17
Actions étrangères	8.92	196.27	-5.98	199.21	153.19
Placements alternatifs	0.68	14.76	-5.89	9.55	9.22
Lettres de gage et prêts hypothécaires	3.04	-1.83	-0.03	1.18	2.62
Immobilier	124.40	137.90	-9.96	252.34	137.90
Total des placements	181.44	552.37	-27.66	706.15	518.55

6.7. Frais de gestion et TER des placements selon OPP2

Catégorie & classe d'actif	Frais de gestion	TER fonds	Frais totaux	Frais totaux
	mios CHF	mios CHF	mios CHF	% catégorie
Disponibilités et placements à court terme	0.03	0.00	0.03	0.01%
Placements et créances à long terme	0.01	0.00	0.01	0.00%
Obligations suisses	0.09	0.00	0.09	0.04%
Obligations en monnaies étrangères	0.70	1.78	2.48	0.23%
Actions suisses	2.59	0.60	3.19	0.29%
Actions étrangères	0.88	5.10	5.98	0.44%
Placements alternatifs (matières premières et private equity)	1.31	4.58	5.89	3.94%
Lettres de gage et prêts hypothécaires	0.03	0.00	0.03	0.02%
Immobilier	9.96	0.00	9.96	0.38%
Total des placements	15.60	12.06	27.66	0.39%

Le taux de transparence en matière de frais est de 100%, il n'y a donc aucun placement collectif dont les frais ne sont pas connus.

Les frais totaux s'élèvent à CHF 27.66 millions, ce qui représente 0.39% du total des placements.

A titre indicatif, l'étude mandatée par l'OFAS pour estimer les frais de gestion de la fortune dans la prévoyance professionnelle, publiée en mai 2011, faisait ressortir un niveau de frais moyen de 0.56% pour l'échantillon représentatif des institutions ayant participé à l'étude.

7. EXPLICATIONS RELATIVES À D'AUTRES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE D'EXPLOITATION (en CHF)

7.1. Détails des comptes actifs et passifs transitoires des autres dettes et des réserves de cotisations d'employeurs

ACTIF	31.12.2013	31.12.2012
ACTIFS TRANSITOIRES	5'333'874	3'862'183
	4-21	
Intérêts courus sur placements à court et long termes	157'555	241'500
Impôt anticipé à récupérer	3'674'017 202'371	2'506'317
Intérêts hypothécaires à recevoir	866'352	255'593 511'573
Rétrocessions commissions gestion à recevoir Rétrocession assurance à recevoir	866 352	104'603
Solde impôts 2010 à recevoir (estimation)	196'835	196'835
Frais de maintenance informatique payés d'avance	74'437	16'084
Autres actifs transitoires	162'307	29'678
Autres actifs transitiones	102 307	25 07 8
PASSIF		
AUTRES DETTES	13'066'265	18'873'050
Capital-actions Logement Social Romand SA à libérer	125'000	125'000
Solde dû aux régies	543'578	1'157'703
Emprunt hypothécaire	12'130'750	17'507'250
Fournisseurs	244'226	66'813
TVA	22'711	16'284
PASSIFS TRANSITOIRES	8'464'581	5'722'332
Versements membres à traiter	1'133'708	1'114'938
Commission de gestion à payer	272'307	425'371
Autres commissions et honoraires	124'490	258'170
Fonds de garantie - contribution	1'892'518	1'747'736
Honoraires de révision	65'000	60'000
Frais de fusion dûs à la CEH	4'307'022	2'073'302
Solde impôts à payer (estimation)	382'000	0
Heures supplémentaires à payer	94'707	0
Autres passifs transitoires	192'829	42'815
RESERVES DE COTISATIONS D'EMPLOYEURS	795'442'597	0
		_
Etat de Genève	762'616'923	0
Aéroport international de Genève	20'789'616	0
Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire	5'149'097	0
Fondation des immeubles pour les organisations internationales	1'973'878 1'500'622	0
Fondation pour la construction et l'exploit.des parcs de stationnement Secrétariat des fondations immobilières de droit public	692'953	0
Fondation pour les terrains industriels de Genève	551'914	
Fondation de la cité universitaire	400'476	
Fondation romande de détention LMC	299'650	0
Fondation Louis-Jeantet de médecine	263'817	
Fondation de la crèche La Cigogne	259'053	
	249'645	0
Fédération genevoise de coopération Caisse publique de prêts sur gages	238'512	0
Fond.pour la promotion du logement coop.et de l'habitat bon marché	192'607	0
Fondation genevoise de dépistage du cancer du sein	88'470	
Fondation de l'université du 3ème âge	72'217	
Laboratoire d'horlogerie et de microtechnique de Genève	50'391	
Office de promotion des produits agricoles de Genève	17'146	
Union du corps enseignant secondaire genevois	13'594	0
SPG-Société pédagogique genevoise	11'900	0
Atelier X	8'002	
Association viol-secours	2'114	
	2 117	
PROVISIONS NON TECHNIQUES	4'770'966	4'669'505
Provision d'entretien sur immeubles subventionnés	874'966	773'505
Provision pour litiges juridiques	3'896'000	3'896'000

7.2. Détails des placements chez l'employeur

	Sol	lde	Inté	rêts		
Type créance	31.12.2013	31.12.2012	2013	2012		Taux d'intérêt moyen 2012
Prêt court terme (échéance 2014)	4'600'000	9'200'000	293'250	500'250	4.50%	4.50%
Prêt long terme (échéance 2018)	300'000'000	0	33'333	0	0.40%	-
Compte courant	3'417'873	1'997'304	1'599	4'090	0.06%	0.03%
Total	308'017'873	11'197'304	328'182	504'340	2.38%	1.98%
Le total des placements chez l'employe		4 000/ d- l- f-	-t d- l:	(0.18.9/	21 12 2012)	

7.3. Détail des frais d'administration (compte d'exploitation)

Frais de personnel	9'459'486	8'614'149
Salaires et charges sociales	9'364'007	8'469'497
Formation du personnel	43'104	70'833
Frais divers de personnel	52'375	73'819
Frais des instances	345'527	354'734
Indemnités et charges sociales	280'482	263'668
Autres frais des instances	65'045	91'066
Frais généraux du secrétariat	797'883	753'809
Loyer	504'580	487'400
Assurances	10'069	9'525
Electricité, chauffage et entretien locaux	213'510	212'088
Achat, entretien matériel, mobilier	69'724	44'796
Frais administratifs	377'761	395'057
Fournitures bureau, imprimés et documentation	104'675	110'430
Ports et expéditions	152'800	155'876
Téléphones	53'179	44'913
Déplacements et frais de représentation	36'792	47'882
Autres frais administratifs	30'315	35'956
Honoraires d'experts	335'283	595'858
Honoraires de l'organe de révision	92'480	92'480
Honoraires actuaire-conseil	124'844	339'870
Autres honoraires	117'959	163'508
Exploitation informatique	770'942	388'598
Fournitures, maintenance, entretien et honoraires	533'039	244'520
Amortissement logiciels et équipements	237'903	144'078
Frais divers	1'886'353	1'345'894
Information aux membres	49'877	75'831
Frais divers secrétariat	14'023	3'432
Frais fusion CEH/CIA	1'358'461	1'136'095
Amortissements sur investissements fusion	463'992	130'536
FRAIS D'ADMINISTRATION BRUTS	13'973'235	12'448'099
	alasalasa	alassiasa
Frais pris en charge par compte "fortune"	-4'164'412	-3'857'860
Pris en charge par immeubles	-3'312'928	-3'229'549
Pris en charge par gestion mobilière	-851'484	-628'311
FRAIS D'ADMINISTRATION NETS	9'808'823	8'590'239
Nombre de membres actifs et de bénéficiaires de pension	44'178	43'575
	é 222	197

Les frais d'administration nets par assuré s'élèvent à CHF 222.- pour 2013, ce qui représente une hausse de 12,7% par rapport à 2012 (CHF 197.-). La hausse est essentiellement due aux frais de fusion.

7.4. Détail du cash-flow (compte d'exploitation)

	2013	2012		
Cotisations et apports ordinaires et autres*	1'054'519'207	437'043'133		
Prestations d'entrée	64'228'748	62'957'404		
Prestations réglementaires et extra-réglementaires	-565'105'915	-544'989'509		
Prestations de sortie	-115'625'456	-88'363'173		
Cotisation au fonds de garantie	-1'892'519	-1'747'706		
Frais d'administration	-9'808'823	-8'590'239		
Cash flow net	426'315'242	-143'690'090		
*une partie des apports dans la réserve de cotisation d'employeur est constituée d'immeubles à hauteur de CHF 166,3 millions et de titres à hauteur de CHF 47 millions. Ces deux éléments				

^{7.5.} Détails des principales rémunérations

ne sont donc pas pris en compte dans le calcul du cash-flow.

Fonction	2013	2012
Président du comité	35'000	35'000
Vice-président du comité	15'000	15'000
Revenu moyen d'un membre du comité de l'institution	5'700	4'800
Directeur (classe 32 / annuité 22)	242'900	242'900
Directrice adjointe (classe 29 / annuité 9)	187'200	175'200
Revenu moyen d'un membre du comité de direction (à 100%)	172'900	169'500
Revenu moyen pour les autres collaborateurs (à 100%)	108'000	109'000
Revenu le plus bas (à 100%)	68'900	68'200
Ratio entre le revenu le plus élevé et le plus bas	3.5	3.6

8. DEMANDES DE L'AUTORITE DE SURVEILLANCE

Les comptes 2012 ont été examinés par l'autorité de surveillance cantonale (ASFIP) et ont donné lieu aux remarques suivantes :

- Par l'intermédiaire d'un courrier du 20 décembre 2011, l'ASFIP-Genève a demandé à la Caisse de la tenir régulièrement informée de l'évolution de sa situation financière, plus particulièrement concernant l'évolution du degré de couverture légal, du degré de couverture des engagements des bénéficiaires de pensions et du maintien de notre équilibre financier. Ces informations lui a été transmise mensuellement jusqu'au 31 décembre 2013.
- L'ASFIP-Genève a fixé au 30 juin 2013 le délai pour les institutions de prévoyance souhaitant fonctionner en capitalisation partielle pour déposer la demande d'approbation de leur plan de financement (article 72a, alinéa 1, lettre A LPP). Une demande a été rédigée dans ce sens le 20 juin 2013 pour le compte de la CPEG.

9. AUTRES INFORMATIONS RELATIVES A LA SITUATION FINANCIERE

9.1. Découvert / explication des mesures prises (art. 44 OPP2)

Le degré de couverture est défini conformément à la LPP, et à ses dispositions d'application et aux statuts.

Au 31 décembre 2013, le degré de couverture de la Caisse, au sens de l'article 44 OPP2 est de 55.5% ou de 49.6% selon prise en compte ou pas des réserves de cotisations d'employeur assorties d'une renonciation à l'utilisation.

Selon article 7 de l'annexe aux statuts, le degré de couverture minimum est de 50%.

Au 1^{er} janvier 2012, des modifications de la LPP, relatives au financement des institutions de prévoyance de corporation de droit public en capitalisation partielle, sont entrées en vigueur. Elles prévoient notamment à l'article 72a, alinéa 1 que les institutions de prévoyance de corporation de droit public qui sont autorisées par l'autorité de surveillance à être gérées selon la capitalisation partielle, doivent garantir la couverture intégrale des engagements pris envers les bénéficiaires de pensions et atteindre, dans un délai maximum de 40 ans, un degré de couverture de 80%.

Selon les états financiers de la CIA au 31 décembre 2013 et sur la base des hypothèses actuarielles appliquées à ce jour, les engagements envers les bénéficiaires de pension ne sont couverts qu'à hauteur de 91.9%, soit un manco d'environ CHF 658 millions.

Le 3 mars 2013, le peuple genevois a approuvé la loi 10847 du 14 septembre 2012 instituant la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (LCPEG). La CIA et la CEH sont appelées à fusionner pour donner naissance à la CPEG au 1^{er} janvier 2014.

Cette loi, qui vient compléter les mesures de rééquilibrage d'ores et déjà en vigueur (voir rubrique 3.2), prévoit notamment :

- Une adaptation du plan par une diminution des prestations actuellement offertes aux assurés de la CIA et de la CEH.
- Une augmentation des cotisations versées, à raison d'un tiers par les employés et de deux tiers par les employeurs.
- Un apport unique de CHF 800 millions effectué avant le 31 décembre 2013 à charge des employeurs affiliés à la CIA. Cet apport détaillé sous la rubrique 7 (réserve de cotisations d'employeurs) a été intégralement effectué au 31 décembre 2013, à l'exception de deux employeurs affiliés qui ont résilié leur convention d'affiliation à cette date.

Compte tenu de ces éléments, la CIA et la CEH ont été en mesure de soumettre pour approbation à l'ASFIP-Genève avant le 30 juin 2013 un plan de financement. (voir rubrique 8)

9.2. Mise en gage d'actifs

Une cédule hypothécaire grève notre parc immobilier à hauteur de CHF 24'000'000.-. Elle est déposée auprès du Crédit Suisse en garantie d'un financement de CHF 12'130'750.- au 31 décembre 2013.

Des cédules hypothécaires grevant notre parc immobilier sont déposées au siège de l'institution. Elles sont au nombre de 303 et leur total s'élève à CHF 296'356'657.-. Ces cédules sont toutes à la libre disposition de la Caisse.

9.3. Procédures judiciaires en cours

Dans le domaine de la prévoyance professionnelle au 31 décembre 2013, la CIA est engagée dans deux procédures pendantes devant la chambre des assurances sociales de la Cour de justice et de deux procédures devant le Tribunal Fédéral.

Le litige principal examiné par le Tribunal fédéral oppose l'AIG et la CIA d'une part contre certains employés ou retraités de l'AIG d'autre part. Ces derniers prétendent voir assurer par la CIA un traitement plus élevé que celui annoncé par l'employeur.

L'autre litige pendant examiné par ce Tribunal oppose la CIA à un assuré. Ce dernier prétend pouvoir bénéficier d'une rente d'invalidité statutaire là où la CIA verse une rente LPP.

Le risque financier résultant de ces litiges et procédures fait l'objet de provisions au bilan.

Dans le domaine immobilier, plusieurs procédures usuelles concernant le droit du bail sont pendantes. Elles opposent dans la plupart des cas la CIA à des locataires.

Quelle que soit l'issue de ces procédures, il n'y aura pas de conséquences financières majeures pour l'institution.

10. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DU BILAN

L'ensemble des actifs et passifs de la Caisse de prévoyance du personnel enseignant de l'instruction publique et des fonctionnaires du canton de Genève (CIA), ainsi que les droits et obligations, ont été transférés à la Caisse de Prévoyance de l'Etat de Genève par succession universelle avec effet au 1^{er} janvier 2014. En conséquence, elle a été radiée du registre de la prévoyance professionnelle par décision de l'ASFIP, datée du 21 mars 2014.

L'ASFIP Genève a approuvé en date du 20 mai 2014 le plan de financement qui lui a été soumis pour le compte de la CPEG. Cette dernière peut dès lors fonctionner en capitalisation partielle.